



CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

Vendredi, 4 mars 2022 de 09H00 à 13H00

conformément à la délibération du 19 mars 2021, dans la salle de conférence Elipse au lieu-dit « la Maison du Livre » située à L-4362 Esch-sur-Alzette, 7, Ënnert den Héichiewen.

Conformément à l'article 2 de la loi du 24 juin 2020, telle que modifiée, portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, il est admis d'assister par visioconférence à la réunion du Conseil Communal, respectivement de donner procuration à un autre conseiller communal.

En application de l'article 1^{er} de la loi précitée, **les conseillers qui souhaitent assister à la séance par visioconférence doivent en informer le Collège des Bourgmestre et Echevins, par l'intermédiaire du secrétaire général, au plus tard le jeudi, 3 mars 2022, à 12 :00 heures.**

ORDRE DU JOUR

Réunion à huis-clos: 09H00 - 09H20

1. Questions de personnel traitées en huis ; décision

Réunion publique: 09H20 - 13H00

2. Information du public des décisions de personnel prises à huis clos
3. Situation internationale ; invasion de la Fédération de Russie en Ukraine ; discussion
 - 4.1.Jumelages ; stratégie ; présentation et discussion
 - 4.2.Jumelage avec la Ville de Joao de Monlevade au Brésil ; décision
- 5.1.1.Foyer de Nuit AbriSud et Maison Michels ; rapport d'activité ; présentation et discussion
- 5.1.2.Foyer de Nuit AbriSud et Maison Michels ; convention pour l'exercice 2022 ; décision
- 5.2.1.Rapport d'activité de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette pour l'année 2020 ; présentation et discussion
- 5.2.2.Convention tripartite relative à l'Office Social d'Esch-sur-Alzette pour l'exercice 2022 ; décision
- 5.2.3.Convention avec l'Office Social d'Esch-sur-Alzette ; avenant ; décision

- 5.3. Convention 2021 du service d'éducation et d'accueil ; avenant ; décision
- 5.4. Convention tripartite relative au service MJ Esch pour l'exercice 2022 ; décision

- 6.1. 3^{ème} convention relative à la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU) ; décision
- 6.2. Contrat de mise à disposition d'une résidence sise 9, Cité de l'Espérance (logements d'urgence) ; décision
- 6.3. Convention pour la gestion locative sociale pour l'exercice 2022 ; décision
- 6.4. Contrats-type pour la sous-location au 120, rue de l'Alzette ; décision

- 7. Règlement communal concernant l'établissement d'étalages, les supports publicitaires ou d'autres installations sur et en bordure de la voie publique dans les quartiers Al Esch et Brill ; décision

- 8. Questions de personnel ; décision

- 9. Transactions immobilières ; décision

- 10. Devis, crédits spéciaux et modifications budgétaires ; décision

- 11.1. Plan Pluriannuel Financier pour les exercices 2023 à 2025 ; présentation
- 11.2. Indemnités des recenseurs ; décision
- 11.3. Subsidés extraordinaires ; décision
- 11.4. Relevés et rôles supplétifs ; décision

- 12. Modifications au règlement de la circulation et confirmation des règlements de circulation temporaires ; décision

- 13. Autorisation d'ester en justice ; décision

- 14. Contrats de bail et avenants ; décision

- 15. Commissions consultatives ; modifications ; décision

Le point 1 sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers communaux soit au service du secrétariat général de la Ville, soit sur l'application « E-Conseil » à partir du lundi, 28 février 2022.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.



Jean-Paul Espen
secrétaire général



Georges Mischo
Député-Maire